

Vous désirez porter plainte

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous devez d'abord communiquer avec votre bureau de ventes ou agent local afin de déposer une plainte. Si vous avez déjà accompli cette étape et que votre plainte n'est pas résolue, nous vous prions de communiquer avec l'un des responsables des plaintes énumérés ci dessous qui tentera de résoudre le problème à un niveau plus élevé :

Service des plaintes

Monsieur Maurice Vialette
Vice-président adjoint
455, boulevard Fénélon, bureau 300
Dorval, Québec H9S 5T8

Téléphone : (514) 631-2710
Télécopieur : (514) 631-9788
Courriel : maurice.vialette@ins-lua.com

Si votre plainte déposée auprès de L'Assureur Lumbermen's n'est pas résolue après avoir parlé à notre responsable des plaintes, vous pouvez faire appel à une tierce partie telle que l'ombudsman afin de vous aider à régler le problème.

Le Service de conciliation en assurance de dommages (SCAD) est un organisme indépendant dont le mandat consiste à participer au règlement de certains types de différends entre les consommateurs et les sociétés d'assurance. Vous devez d'abord tenter de résoudre le problème avec L'Assureur Lumbermen's avant de faire appel au SCAD. Vous devez également obtenir une lettre précisant notre position finale avant de communiquer avec l'ombudsman.

Vous pouvez communiquer avec le SCAD au :
www.giocanada.org/french/index.html

Ontario	(416) 362-2031
Provinces de l'Atlantique	(902) 429-2730
Québec	(514) 288-6015
Colombie-Britannique et Yukon	(604) 684-3635
Prairies, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	(780) 423-2212

